



DECISION MODIFICATIVE 2019 n° 1

Note de Présentation

Commission Services au Public du 27 mai 2019

SOMMAIRE

1- FONCTIONNEMENT

p.4 à 7

1.1- Dépenses

p. 4- 5

1.2- Recettes

p. 6-7

2- INVESTISSEMENT

p. 8 à 11

2.1- Dépenses

p. 8- 9

2.2- Recettes

p. 10- 11

1- FONCTIONNEMENT

1.1- Dépenses 527 834€

DEPENSES EXPLOITATION	BP 2019	DM1 2019	VOTE 2019
Dépenses liées aux Personnels (1)	15 789 010	0	15 789 013
Charges de personnel	15 512 370	0	15 512 370
<i>Dont</i>			
<i>Salaires et charges</i>	15 190 753	0	15 190 753
<i>Assurances du personnel</i>	195 000	0	195 000
<i>Subventions COS</i>	119 001	0	119 001
<i>Médecine du travail</i>	7 616	0	7 616
Relatif à l'activité du personnel	171 640	0	171 643
Subvention prévoyance	50 000	0	50 000
Indemnités alimentaires	55 000	0	55 000
Dépenses liées aux services rendus (2)	4 890 380	287 834	5 178 211
Dépenses des services	4 767 520	287 834	5 055 351
Autres charges gestion courantes	21 900	0	21 900
Créances irrécouvrables et titres annulés	40 200	0	40 200
Participations exceptionnelles	54 760	0	54 760
<i>Charges exceptionnelles</i>	6 000	0	6 000
Dépenses de transferts (3)	1 788 500	240 000	2 028 500
Subvention fonctionnement CCAS et Maison du Lac	883 000	240 000	1 123 000
Subventions aux associations	712 000	0	712 000
Contribution au FPIC et autres constructions de logements sociaux	180 000	0	180 000
	0	0	0
Participations, redevances	13 500	0	13 500
Fonctionnement assemblée délibérante (4)	219 600	0	219 600
Indemnités élus	170 000	0	170 000
Frais de missions élus	4 500	0	4 500
Cotisations élus	30 100	0	30 100
Frais de formation élus	15 000	0	15 000
Total Dépenses d'Exploitation (A=1+2+3+4)	22 687 490	527 834	23 215 324

➤ **Dépenses liées aux services rendus (2): 287 834€ dont :**

- 46 K€ de crédits nouveaux pour la détection des réseaux et 14K€ qui n'ont pas été réalisés sur le budget 2018.
- 54 K€ de crédits supplémentaires pour la consommation d'eau, dont 23K€ afin d'absorber les augmentations de tarifs de 40 % des consommateurs non domestiques (« compteurs de plus de 500m3 ») pour les années 2018 et 2019.
- 50K€ pour les travaux du centre technique suite à l'incendie.
- 28K€ sont prévus pour la réalisation de l'enquête sur les rythmes scolaires.
- 16K€ pour les acquisitions de manuels scolaires pour les classes élémentaires qui n'ont pas été commandés en 2018.
- 15K€ d'assurances dommage-ouvrage pour les travaux du site Jean Balestas et des tennis couverts des Brioux.
- 13K€ pour des locations de films à la Vence Scène (recette équivalente).
- 12K€ de travaux de peinture dans les bureaux de l'Hôtel de Ville (prévus initialement en 2018).
- 6K€ pour la mise en place d'un service d'assistance sociale pour le personnel de la Ville.

➤ **Dépenses de transferts (3) : 240 000€ de subvention supplémentaire au CCAS**

Cette subvention complémentaire versée au CCAS doit permettre à ce dernier de participer financièrement à l'équilibre de la Maison du Lac, suite au transfert d'exploitation à l'ACPPA, conformément à la convention votée au Conseil d'Administration du CCAS du 05 Mars.

Effectivement, le CCAS s'est engagé à accompagner l'ACPPA durant 7 ans pour permettre de prendre en compte les sujétions imposées à l'exploitant à l'occasion de cette reprise (conditions de rémunérations du personnel du CCAS, frais de structure, maintien des tarifs....).

Cet accompagnement financier porte sur :

- Le maintien de la participation annuelle de 70K€ apportée à la Maison du Lac (montant déjà intégré au BP 2019),
- Une contribution de 80K€ correspondant à l'apport en nature du CCAS dont bénéficiait l'EHPAD au titre des fonctions supports (paie, finances, assistance administrative) exécutées par la Ville. Ces frais de structure n'étaient pas facturés par la Ville au budget annexe. Ils correspondent à des charges de personnels pour le budget de la Ville qui seront progressivement réduites dans les services concernés à l'occasion de futures réorganisations,
- Une compensation dégressive sur 5 ans pour limiter à 1€/an l'augmentation du prix de journée des résidents (hors inflation) , soit 133K€ la 1ère année pleine puis 106K€ en 2020, 79K€ en 2021, 52K€ en 2022 et 24K€ en 2023.
- Une refacturation atténuée des 11 agents titulaires mis à disposition de l'ACPPA : soit un coût d'environ 30K€ correspondant au différentiel de coût avec les conditions de rémunération de l'ACPPA.

Pour 2019, le besoin de financement complémentaire de 240K€ du CCAS correspond ainsi à :

- la quote-part sur 8 mois de l'année 2019 de l'accompagnement prévu par la convention, soit 164 K€ décomposés comme suit :
 - 54K€ au titre de la contribution des frais de structure,
 - 90K€ au titre de la compensation pour limiter le prix de journée,
 - 20K€ au titre des modalités de refacturation du personnel titulaire,
 - un montant de 60K€ pour permettre la rémunération des agents intégrés au CCAS, sans être mis à disposition de l'ACPPA (il s'agit d'un agent administratif avant un départ en retraite en fin d'année et d'un agent en longue maladie).
 - enfin une enveloppe supplémentaire de 16K€ qui sera appelée si besoin, afin d'anticiper un besoin de trésorerie éventuel en fin d'année avec le jeu des refacturations.

1.2- Les recettes - 1 940€

RECETTES EXPLOITATION	BP 2018	DM1 2018	VOTE 2018
Impôts et taxes (5)	18 953 500	-74 080	18 879 420
Impôts locaux	10 025 000	100 000	10 125 000
Reversement Métropole	7 000 000	-174 080	6 825 920
Compensations et reversements fiscaux	879 000	0	879 000
Recettes fiscales diverses	1 049 500	0	1 049 500
Recettes liées aux services rendus (6)	6 042 520	72 140	6 114 660
Produits des services	2 195 755	8 000	2 203 755
Prestations facturées aux usagers	1 826 660	8 000	1 839 660
Autres produits des services	369 095	0	369 095
Participations	1 886 541	0	1 886 541
Remboursement SIVOM	1 475 196	0	1 475 196
Autres recettes liées aux services rendus	485 028	64 140	549 168
Dotations (7)	0	0	0
Divers (8)	365 360	0	365 360
Remboursement frais de personnel	226 360	0	226 360
Travaux en régie	139 000	0	139 000
Total Recettes d'Exploitation (B=5+6+7+8)	25 361 380	-1 940	25 359 440
Epargne d'Exploitation (C=B-A)	2 673 890	-529 774	2 144 116

➤ Impôts et taxes (5) : -74 080€

100 K€ de recettes fiscales supplémentaires qui sont constatées sur le budget, suite à la notification mi-mars des bases prévisionnelles de l'année par les services fiscaux. Quelques explications peuvent éclairer ce delta par rapport au BP :

- La revalorisation automatique des bases : initialement prévue à hauteur de 1,3 % au BP 2019 (soit + 130K€/CA 2018) pour l'ensemble des bases, elle a finalement évolué de 2,2 % pour les bases des locaux d'habitation et industriels et elle a diminué de 1 % pour les locaux commerciaux (soit au total +155K€/ CA 2018). Le différentiel lié à la revalorisation de l'ensemble des bases équivaut donc à une recette supplémentaire de 25K€.

- La revalorisation physique des bases : initialement estimée à hauteur de 1 % au BP 2019 (soit +100K€/ CA 2018), elle s'élève finalement à 1,8 % (soit +175K€/ CA 2018). Le différentiel lié à la revalorisation des bases physiques équivaut donc à une recette supplémentaire de 75K€. Une partie de ce complément (à hauteur de 25 K€) provient de l'intégration lors de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) de février 2019 de l'action des services fiscaux pour intégrer des éléments de confort jusque-là non pris en compte dans la valeur locative de certains biens d'habitation.
- 174 K€ d'attribution de compensation (AC) de la Métropole. Il s'agit de la valorisation financière des charges transférées en CLECT (à venir), à savoir :
 - 147 K€ pour la compétence emploi-insertion,
 - 24 K€ pour la charge des arbres d'alignement au titre de la compétence Voirie,
 - 3 K€ pour la mise en œuvre du service métropolitain de lecture numérique,

➤ **Recettes liées aux services rendus (6) : 72 140€**

- 63K€ de remboursements d'assurances liés aux sinistres du Patio et du Centre Technique.
- 13K€ de recettes du cinéma (en lien avec les dépenses vues plus haut)
- 5K€ de baisse de produits de la restauration scolaire, cette variation s'explique par :
 - une baisse de 35K€ de recettes pour le dernier trimestre 2019 du fait de la baisse moyenne de 22% des tarifs qui seront proposés par délibération.
 - une augmentation de 30K€ liée à la poursuite de la hausse de la fréquentation constatée.

EPARGNE EXPLOITATION (C)

(qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation)

=> Elle est en diminution de 529 774€

2- INVESTISSEMENT

2.1 Dépenses 10 529 910€

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2019	DM1 2019	VOTE 2019
Dépenses d'équipement	5 916 793	10 519 910	16 436 703
Etudes logiciels	205 150	-2 500	202 650
Matériels Mobiliers, Véhicules C/ 2182 2183 2184 2188	396 300	75 084	471 384
Acquisitions foncières C/ 2111 et 21110	20 000	0	20 000
Travaux C/ 2128 à 2138	5 156 343	8 008 848	13 165 191
<i>Dont restes-à-réaliser</i>		2 438 478	2 438 478
Travaux en régie	139 000	0	139 000
Subventions d'équipement versées	331 058	10 000	341 058
Fonds de concours Métropole C/ 2041512	49 058	0	49 058
AC Métropole C/ 2046	82 000	10 000	92 000
Participations logements sociaux C/20423 à compter de 2018	200 000	0	200 000
Autres dépenses d'investissement	8 500	0	8 500
Total dépenses d'investissement réelles	6 256 351	10 529 910	16 786 261

10 519 920 K€ de dépenses d'équipement :

➤ Dont 450 K€ de dépenses nouvelles :

- 120 K€ pour le marché de vidéoprotection reportés de 2018 en complément du montant alloué au BP 2019
- 95K€ pour permettre de raccorder les équipements communaux à une fibre optique spécifique à la Ville.
- 64K€ pour l'installation d'un élévateur PMR au groupe scolaire Prédieu mixte 2.
- 30K€ de crédits supplémentaires pour les études et la rémunération des candidats non retenus pour le projet de la bibliothèque Barnave.
- 30K€ pour des travaux de reprise du mur du cimetière.
- 21K€ pour l'installation de gabions aux abords du parc de la mairie.
- 20K€ pour l' acquisitions de 10 vélos électriques.
- 16K€ pour la réalisation d'une clôture du plateau EPS au groupe scolaire Pont de Vence.

- 12K€ pour l'installation d'un système de visiophonie et alerte intrusion au groupe scolaire Barnave (travaux supplémentaires au marché de rénovation)

➤ **Dont 7 632 K€ de crédits affectés à la perspective de projets nouveaux**

➤ **Dont 2 438K€ de restes-à-réaliser de l'année 2018 (principaux ci-dessous) :**

- Travaux de rénovation de l'école Barnave pour 1 151K€
- Travaux de la bibliothèque Barnave pour 233K€
- Travaux du groupe scolaire de Prédieu pour 140K€
- Travaux des tribunes Jean Balestas pour 134K€
- Fonds de concours Métropole Voirie et Proximité pour 98K€
- Installation de sanitaires publics pour 50K€
- Terrain multi-sports de Rochepleine pour 45K€
- Réalisation de parcours sportifs et patrimoniaux pour 37K€

10 K€ de subventions d'équipement :

- 10K€ d'attribution de compensation d'investissement pour la valorisation financière du gros entretien renouvellement du bâtiment de la MEEN transféré à la Métropole, dans le cadre de la compétence emploi-insertion.

2.2- Les recettes 10 529 910€

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2019	DM1 2019	VOTE 2019
Ressources Propres	2 515 241	3 244 710	5 759 951
FCTVA, Taxe d'urbanismes	660 000	0	660 000
Epargne nette	1 842 741	-529 774	1 312 967
Couverture du besoin de financement	0	0	0
Excédent d'exploitation affecté en réserves complémentaires	0	3 774 484	3 774 484
Cessions	10 000	0	10 000
Divers	2 500	0	2 500
Subventions d'investissements	175 000	0	175 000
Régions	20 000	0	20 000
Département Isère	155 000	0	155 000
Emprunt	3 566 110	-3 352 833	213 277
Emprunt nouveau	3 566 110	-3 352 833	213 277
Total recettes réelles d'investissement	6 256 351	-108 123	6 148 228
Excédent d'investissement reporté		10 638 033	10 638 033
Total recettes investissement	6 256 351	10 529 910	16 786 261

➤ L'affectation des résultats du budget 2018 :

La décision modificative n°1 permet notamment d'intégrer les résultats de l'année N-1 après le vote du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation des résultats :

Pour l'année N-1 :

- Un résultat cumulé de fonctionnement de 3 774 483,92€
- Un résultat cumulé d'investissement de 10 638 033,32€

L'année 2018 ne présente pas de besoin de financement pour sa section d'investissement. Sa capacité de financement (qui correspond au résultat cumulé d'investissement déduit du solde des restes-à-réaliser de 2 438 478€) s'élève à 8 199 554,86€ .

Ainsi, le résultat cumulé de fonctionnement est donc libre d'affectation et n'a pas pour obligation de couvrir a minima le besoin de financement de la section d'investissement.

Néanmoins et afin de financer à l'avenir la réalisation de projets d'investissement, le Maire proposera dans la délibération d'affectation d'inscrire le résultat cumulé de fonctionnement en totalité au compte 1068 « Excédent d'exploitation affecté en réserves complémentaires » en tant que recettes d'investissement.

Le résultat cumulé d'investissement soit 10 638 033,32€ fera l'objet d'un simple report en inscription de recettes d'investissement au chapitre 001.

➤ **L'ensemble des recettes de l'investissement se compose :**

- de l'épargne nette pour -529 774€ (elle est équivalente à l'épargne d'exploitation car la DM ne modifie pas les crédits liés aux emprunts)
- du besoin de couverture de financement pour 0€
- de l'excédent d'exploitation affecté en réserves complémentaires pour 3 774 483,92€ (voir plus haut page 10)
- de la diminution du besoin d'emprunt d'équilibre pour 3 353 833€
- du résultat d'investissement reporté pour 10 638 033,32€ (voir plus haut)